

LE PROJET
DEZiR

Création d'une unité de capture de CO₂ à Alizay
et d'un site de production de carburant
d'aviation durable à Petit-Couronne

Enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable

13 juin 2025

AVANT-PROPOS

Le présent document expose les enseignements que VERSO ENERGY, maître d'ouvrage du projet DEZiR et RTE, co-maître d'ouvrage, tirent de la concertation préalable qui s'est tenue du 13 janvier au 15 mars 2025.

Le document revient d'abord sur le déroulement de la concertation puis sur les enseignements des maîtres d'ouvrage tirés des échanges et des recommandations exprimées par le public et par les garants dans leur bilan. Enfin, les décisions et engagements pris par les maîtres d'ouvrage quant à la suite du projet sont présentés à la fin du document, ainsi que les réponses aux demandes de précisions et recommandations des garants.

Table des matières

1	Le projet présenté en concertation	4
1.1	Rappel du projet DEZiR	4
1.2	Le raccordement électrique	5
1.3	Le calendrier du projet	5
2	Les co-maîtres d’ouvrage	6
3	Retour sur le déroulement de la concertation	7
3.1	Une concertation préalable volontaire sous l’égide de deux garants désignés par la CNDP	7
3.2	Le périmètre de la concertation préalable	7
4	L’annonce de la concertation	8
4.1	La publicité légale	8
4.2	La conférence de presse	8
5	Les outils d’information	9
6	Les modalités de dialogue mises en œuvre	11
6.1	Les réunions publiques	12
	L’atelier thématique.....	13
6.2	Les rencontres de proximité	14
6.3	Les contributions et questions en ligne et par coupon T	15
6.4	Les cahiers d’acteurs	15
7	Les enseignements tirés par les maîtres d’ouvrage	16
7.1	Une concertation complète	16
7.2	Les préoccupations et remontées d’information du public qui ont nourri le projet	16
7.3	Un soutien apporté au projet DEZiR, assorti de suggestions pour en maximiser les effets socio-économiques	18
8	Décision relative à la poursuite du projet	19
9	Les engagements pris par les maîtres d’ouvrage	19
10	Réponse aux demandes de précisions des garants	21
11	Réponse aux recommandations des garants	26

1 Le projet présenté en concertation

1.1 Rappel du projet DEZiR

Le projet **DEZiR** vise à produire d'ici 2030 du carburant d'aviation durable (e-SAF) à **Petit-Couronne**, à partir de **CO₂ biogénique** capté en sortie de la chaudière biomasse de **BEA**, située à **Alizay**.

Le **CO₂** serait acheminé sous forme gazeuse par canalisation d'Alizay à Petit-Couronne.

Les étapes de synthèse de l'e-SAF

- **Production d'hydrogène** par électrolyse de l'eau (puisée dans la Seine)
- **Synthèse du méthanol** : combinaison des molécules d'hydrogène et de CO₂ (acheminé depuis Alizay)
- **Production d'e-SAF** : transformation du méthanol en carburant par le procédé « **methanol-to-jet** »

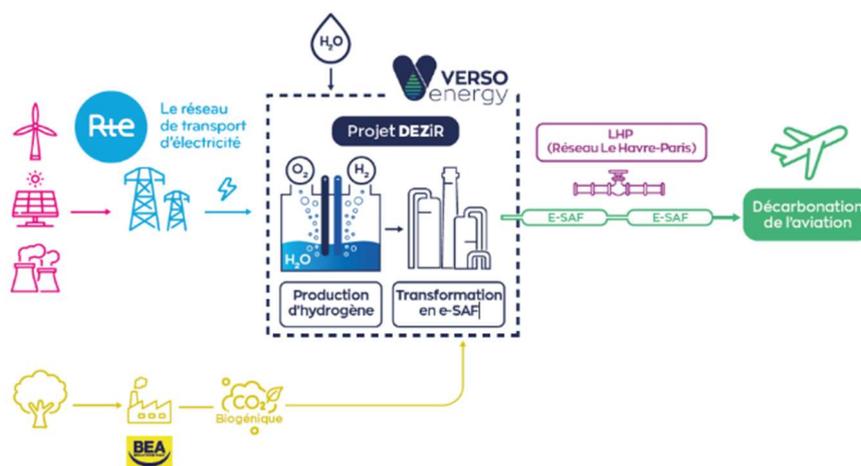


Schéma de principe du projet

Pourquoi la localisation du projet sur un terrain appartenant à DRPC à Petit-Couronne est-elle propice ?

- **Proximité immédiate** du réseau de pipelines transportant du carburant du Havre aux aéroports de la région parisienne (le **LHP**) : L'e-SAF produit par DEZiR y serait directement injecté, sans générer de trafic local supplémentaire.
- **Disponibilité locale des ressources nécessaires** :
 - CO₂ biogénique : généré par la chaudière biomasse de BEA située à 13 km
 - Eau : prélevée dans la Seine située à 1 km
 - Électricité : acheminée via un raccordement depuis le poste électrique de Grand-Couronne situé à 4 km



Localisation du projet

Les objectifs de production

À partir des **350 000 tonnes de CO₂** capturées chez BEA, le projet vise une production annuelle pouvant aller jusqu'à **81 000 tonnes d'e-SAF**.

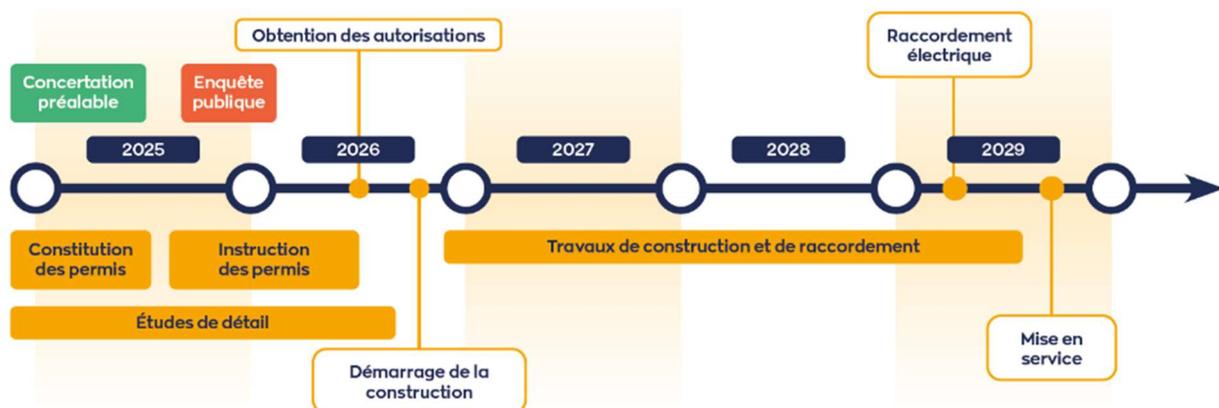
Selon la méthode de calcul de l'**ADEME**, sur 25 ans d'exploitation, cet e-SAF en remplacement du kérosène fossile permettrait d'éviter l'émission de plus de **5 millions de tonnes de CO₂** en plus de contribuer à la souveraineté énergétique de la France.

1.2 Le raccordement électrique

La production d'hydrogène par électrolyse de l'eau nécessite une alimentation électrique dédiée.

- Une puissance totale de **399 MW** a été réservée auprès de **RTE**, co-maître d'ouvrage du projet.
- RTE réalisera le raccordement électrique des installations à Petit-Couronne depuis le poste électrique de Grand-Couronne 225kV (situé à 4 km).
- Une ligne de **225 000 volts** est envisagée, partiellement aérienne puis souterraine

1.3 Le calendrier du projet



Calendrier du projet

2 Les co-maîtres d'ouvrage

VERSO ENERGY

Fondée en 2021 par Xavier Caitucoli et Antoine Huard et soutenue par les investisseurs Eiffel Investment Group, AMS Capital et Crescendix, VERSO ENERGY s'engage à adapter les modèles énergétiques sur lesquels repose notre économie pour accompagner la transition énergétique et poser les fondements d'une économie nouvelle fondée sur :

- l'abondance de sources d'énergies propres ;
- une architecture plus décentralisée et plus résiliente ;
- l'hydrogène comme combustible décarboné, afin de s'affranchir de la dépendance aux énergies fossiles.

VERSO ENERGY s'attache alors à déployer les solutions techniques pour rendre possible un mix énergétique décarboné en mobilisant son expertise et ses capacités financières : production d'électricité renouvelable, production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, stockage et flexibilité.

La stratégie de développement de VERSO ENERGY repose sur la gestion de l'énergie depuis sa production, grâce à la sécurisation foncière des sites dédiées et la réservation de capacité sur le réseau électrique, jusqu'à la commercialisation et la conversion de l'électron ou de la molécule à des partenaires industriels et de la mobilité.

RTE

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité 24h/24 et 7j/7 sur le territoire national grâce à ses 10 025 salariés en gérant en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre production et consommation.

RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 37 autres pays. En tant qu'opérateur industriel neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour rendre possible la transition énergétique quels que soient les choix énergétiques futurs. En particulier, dans le cadre de l'accès au réseau, RTE est amené à assurer le raccordement des nouveaux clients, dans les conditions fixées notamment par le Code de l'énergie et sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.

3 Retour sur le déroulement de la concertation

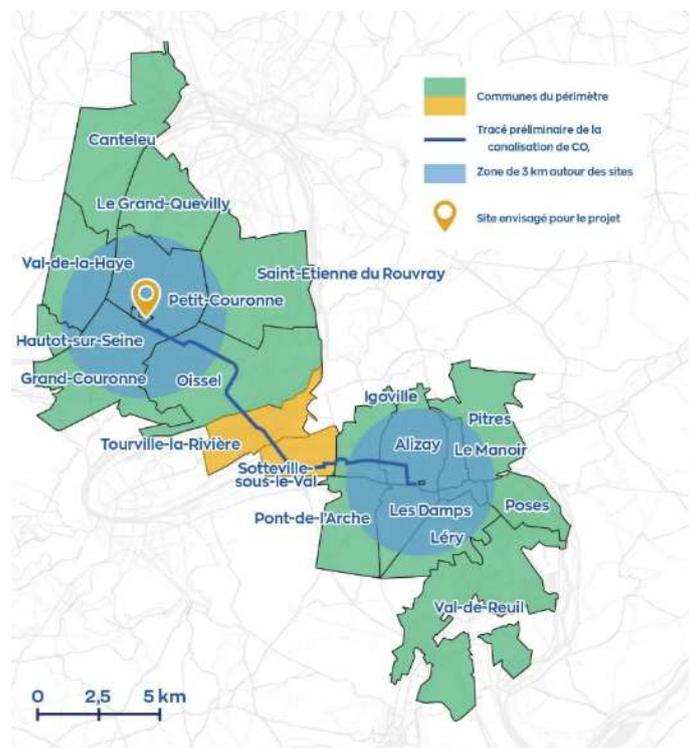
3.1 Une concertation préalable volontaire sous l'égide de deux garants désignés par la CNDP

La concertation préalable relative au projet DEZiR concernait la création d'une unité de capture de CO₂ à Alizay et d'un site de production de carburant d'aviation durable à Petit-Couronne. Elle s'est déroulée **du 13 janvier au 15 mars 2025 inclus**.

La concertation préalable est obligatoire ou facultative selon les caractéristiques du projet, en application de l'article L. 121-8 du code de l'environnement. Dans le cas du projet DEZiR, dont le montant est supérieur à 600 millions d'euros, la concertation préalable est obligatoire. VERSO ENERGY et RTE, ont choisi dans ce cadre de saisir en juillet 2024 la Commission nationale du débat public (CNDP). La CNDP a ensuite décidé de l'organisation d'une concertation préalable autour du projet et désigné le 24 juillet 2024 deux garants, **Monsieur Philippe BERTRAN et Madame Caroline WERKOFF**.

Les garants ont publié leur bilan de la concertation le 14 avril 2025, consultable sur le site internet du projet : www.concertation-dezir.eu

3.2 Le périmètre de la concertation préalable



Le périmètre de la concertation intègre toutes les communes situées à moins de 3 kilomètres des sites d'implantation, c'est-à-dire celui d'Alizay (Eure) pour la capture du CO₂ et celui de Petit-Couronne (Seine-Maritime) pour la production de carburant durable, ainsi que les communes entre les deux pouvant être traversées par la canalisation de CO₂.

Ce périmètre regroupe en conséquent les 19 communes suivantes :

- En Seine-Maritime : Grand-Couronne / Hautot-sur-Seine / Le Grand Quevilly / Oissel / Petit-Couronne / Saint-Étienne-du-Rouvray / Sotteville-sous-le-Val / Tourville-la-Rivière / Val-de-la-Haye/ Canteleu.

- Dans l'Eure : Alizay / Igoville / Le Manoir / Léry / Les Damps / Pîtres / Pont-de-l'Arche / Poses / Val-de-Reuil.

4 L'annonce de la concertation

4.1 La publicité légale

Conformément aux articles L. 121-16 et R. 121-19 du code de l'environnement, la concertation préalable a fait l'objet d'une communication légale :

- **par voie d'affichage** : des affiches légales ont été apposées sur les tableaux d'affichage des 19 collectivités du périmètre de la concertation avant le 28 décembre 2024 ;
- **par voie de presse** : Deux avis légaux ont été publiés :
 - le 25 décembre 2024 l'un dans La Dépêche Louviers
 - le 26 décembre 2024 dans Le Paris Normandie ;
- **par voie électronique** : l'avis légal a été publié sur le site internet de la concertation le 28 octobre 2024 www.concertation-dezir.eu.



4.2 La conférence de presse

Une **conférence de presse** a été organisée le 8 janvier 2025 par les maîtres d'ouvrage dans les locaux de Rouen Normandie Invest à Rouen, en présence des élus et des garants de la concertation. Elle a rassemblé plusieurs journalistes de la presse locale et régionale, à l'image de *Paris Normandie*, *La Tribune*, *Les Echos*, *Le journal de l'axe Seine*, *Actus.fr*, *France 3-Rouen*, *BFM Normandie*, *France Bleu*... Plus de 25 articles ont été publiés dans la foulée de la conférence de presse.



5 Les outils d'information

Le dossier de concertation

Ce support de 88 pages présentait l'ensemble des informations disponibles, en l'état actuel des études concernant le projet DEZiR : les raisons d'être du projet, ses objectifs, ses principales caractéristiques, son coût estimatif, les solutions alternatives envisagées, un aperçu de ses incidences potentielles sur l'environnement, la maîtrise des risques industriels ainsi que la concertation préalable et ses modalités.

Le dossier de concertation a été rendu public le 28 décembre 2024 sur le site internet de la concertation. Au total, 375 exemplaires ont été mis à disposition du public, que ce soit en mairie ou lors des rencontres de la concertation.



DOSSIER DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
13 JANVIER - 15 MARS 2025



Le dépliant de synthèse

La synthèse, sous forme de dépliant, a été réalisée pour présenter les principales caractéristiques du projet DEZiR, ses incidences principales et les modalités de la concertation préalable. La synthèse incluait un coupon T détachable pré-affranchi permettant le dépôt d'une contribution (avis et/ou question).

Aperçu du projet DEZiR

Le contexte du projet

Le projet DEZiR vise à produire de l'électricité et du gaz à partir de biométhane issu de déchets agricoles et industriels. Il est situé sur le territoire de la commune de Petit-Couronne, dans le département de l'Allier.

Les incidences principales du projet sur l'environnement

- Impact sur l'occupation des sols et l'usage des terres agricoles.
- Impact sur le paysage et l'habitat rural.
- Impact sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.
- Impact sur les milieux naturels et la biodiversité.
- Impact sur le patrimoine culturel et les sites classés.
- Impact sur les nuisances sonores et lumineuses.
- Impact sur les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet DEZiR

Le projet DEZiR est composé de plusieurs éléments : une unité de production de biométhane, une unité de production de gaz à partir de biométhane, une unité de production d'électricité et de chaleur, et une unité de production de carbonaturation durable.

Les incidences principales du projet

Les incidences positives et négatives

Le projet DEZiR présente des incidences positives et négatives sur l'environnement. Les incidences positives sont liées à la production d'énergie renouvelable et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les incidences négatives sont liées à l'impact sur l'occupation des sols, le paysage, l'habitat rural, les ressources en eau, les milieux naturels, le patrimoine culturel, les nuisances sonores et lumineuses, et les émissions de gaz à effet de serre.

Les mesures de maîtrise des risques

Le projet DEZiR est soumis à une concertation préalable afin de permettre aux citoyens de donner leur avis et poser des questions. Les mesures de maîtrise des risques sont destinées à réduire les incidences négatives du projet sur l'environnement.

DONNER VOTRE AVIS SUR LE PROJET DEZiR

Vous pouvez donner votre avis et poser des questions sur le projet DEZiR. Pour ce faire, vous devez remplir le coupon T et le déposer dans une boîte à contributions ou le déposer en mairie.

LES AVIS SONT REÇUS JUSQU'AU 15 MARS 2025

Vous pouvez également poser des questions sur le projet DEZiR. Pour ce faire, vous devez remplir le coupon T et le déposer dans une boîte à contributions ou le déposer en mairie.

La concertation préalable

DU LUNDI 13 JANVIER AU SAMEDI 15 MARS 2025

Le projet DEZiR est soumis à une concertation préalable afin de permettre aux citoyens de donner leur avis et poser des questions. La concertation préalable se déroule du lundi 13 janvier au samedi 15 mars 2025.

POUR VOUS INFORMER

Le dossier de concertation préalable est disponible sur le site internet de la concertation. Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir le dossier de concertation préalable par courrier électronique.

POUR VOUS ENREGISTRER

Le dossier de concertation préalable est disponible sur le site internet de la concertation. Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir le dossier de concertation préalable par courrier électronique.

POUR VOUS EXPRIMER

Vous pouvez donner votre avis et poser des questions sur le projet DEZiR. Pour ce faire, vous devez remplir le coupon T et le déposer dans une boîte à contributions ou le déposer en mairie.

Les rendez-vous de la concertation

PARTICIPER AUX RENCONTRES PUBLIQUES

Mardi 27 janvier 2025
RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE à ALZAY

Mardi 28 janvier 2025
RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE à ALZAY

Mardi 29 janvier 2025
RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE à PETIT-COURONNE

Lundi 24 février 2025
RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE à PETIT-COURONNE

Mardi 11 février 2025
RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE à PETIT-COURONNE

NOUS VENONS AUSSI À VOTRE RENCONTRE

Le dossier de concertation préalable est disponible sur le site internet de la concertation. Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir le dossier de concertation préalable par courrier électronique.

LE PROJET DEZiR

Création d'une unité de capture de CO2 à Alzay et d'un site de production de carbonaturation durable à Petit-Couronne.

CONCERTATION PRÉALABLE
DU LUNDI 13 JANVIER AU SAMEDI 15 MARS 2025

INFORMEZ-VOUS & EXPRIMEZ-VOUS

Toutes les informations sur concertation-dezir.fr

Au total, 49 800 exemplaires du dépliant synthétique ont été mis à disposition du public :
 - 1000 exemplaires mis à disposition des collectivités du périmètre et du public lors des rencontres ;
 - 48 800 exemplaires mis à disposition de la Poste pour être boîtés aux habitants des 19 communes du périmètre de la concertation entre le 6 et le 17 janvier. Comme indiqué par les garants de la concertation dans leur rapport, de nombreux habitants n'ont pas reçu le dépliant, La Poste ayant

reconnu que 26 % des exemplaires n’avaient pas été distribués en raison de l’effet conjugué d’une épidémie de grippe et du départ inopiné d’agents. **66 000** exemplaires avaient été commandés à La Poste.

La synthèse a été mise en ligne sur le site internet du projet le 28 décembre 2024.

L’affiche communicante

80 exemplaires d’une affiche A3 indiquant les dates des différentes rencontres de la concertation ont été mis à disposition des collectivités, des principaux commerces du périmètre restreint et disposés lors des diverses rencontres avec le public.



Les panneaux d’information

Deux panneaux ont permis de présenter en bref le projet ainsi que le modèle de fonctionnement de VERSO ENERGY. Ils étaient disponibles lors des différentes rencontres publiques.



Le site internet de la concertation

Un site internet dédié au projet et à la concertation a été mis en ligne le 28 décembre 2024:

www.concertation-dezir.eu

Sur ce site ont été déposés au fil de la concertation préalable :

- tous les documents de la concertation, à savoir les outils d'information précédemment cités ;
- les présentations diffusées lors des rencontres publiques et les verbatims ;
- les cahiers d'acteurs.

Un formulaire de contribution a été ouvert du 13 janvier jusqu'au 15 mars 23h59 inclus.



Page d'accueil du site internet de la concertation

6 Les modalités de dialogue mises en œuvre

Les rencontres publiques ont fait l'objet d'échanges avec les garants au cours de la préparation de la concertation préalable.

Au total, entre le 13 janvier et le 15 mars 2025, **6 rencontres ont été organisées**, toutes en présence d'au moins un des deux garants de la CNDP :

- deux réunions publiques d'ouverture dans les 2 communes accueillant les infrastructures à Petit-Couronne et à Alizay pour présenter le contexte et le projet DEZiR ;
- un atelier sur l'intégration du projet dans son territoire (emploi et formation, maîtrise des risques industriels, intégration paysagère, raccordement électrique, effets sur l'environnement) à Saint-Etienne du Rouvray ;
- une réunion publique de synthèse dédiée aux cahiers d'acteurs et à la présentation des premiers enseignements de la concertation à Petit-Couronne ;
- deux rencontres de proximité au marché de Pont-de-l'Arche et au Super U d'Oissel.

Ces rencontres ont permis au public d'échanger avec les maîtres d'ouvrage et les deux garants de la concertation. Les réunions publiques ont fait l'objet d'un verbatim publié sur le site internet du projet. Concernant l'atelier, une compilation des sujets abordés par thématique et des questions posées par les participants a été publiée sur le site internet. L'ensemble des diaporamas présentés lors des réunions a également été publié.

6.1 Les réunions publiques

Les réunions publiques d'ouverture

Une réunion publique d'ouverture s'est tenue à Alizay le 21 janvier 2025 pour présenter les grandes caractéristiques du projet et expliquer le contexte de la concertation et ses modalités. Une explication spécifique à l'unité de capture de CO2 qui sera déployée à Alizay a été fournie. (79 participants)



Une autre réunion publique d'ouverture s'est tenue à Petit-Couronne le 22 janvier 2025 pour présenter les grandes caractéristiques du projet et expliquer le contexte de la concertation et ses modalités (150 participants).



L'atelier thématique

L'atelier s'est tenu à Saint-Étienne-du-Rouvray le 24 février 2025. Il a porté sur l'intégration du projet dans son territoire et était organisé en 6 tables thématiques qui ont permis aux participants d'échanger directement avec les maîtres d'ouvrage et les experts collaborant sur le projet.

Les thèmes proposés étaient :

- L'emploi et la formation,
- Les enjeux sur l'environnement et la maîtrise des risques industriels,
- L'insertion paysagère,
- Le CO2 biogénique : définition, enjeu et transport,
- L'approvisionnement et le raccordement électrique,
- Comment décarboner le secteur aérien ? Contexte, objectifs et solutions.

Les experts invités pour coanimer ces tables avec VERSO ENERGY étaient :

- L'INSA Rouen, école d'ingénieur située à Saint-Etienne du Rouvray (table emploi et formation)
- Les bureaux d'étude Bureau Veritas et EGI, respectivement en charge des études d'impact et de danger du projet (table effets sur l'environnement)
- Le cabinet d'architecture BORO Architectes (table insertion paysagère)
- BEA, exploitant de la chaudière biomasse d'Alizay qui fournira le CO2 biogénique à DEZiR (table CO2 biogénique)
- TRAPIL, exploitant du réseau d'oléoducs en France et futur exploitant de la canalisation de transport de CO2 dans le cadre du projet DEZiR (table CO2 biogénique)
- RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France et co-maître d'ouvrage de DEZiR en tant que responsable du raccordement électrique des infrastructures à Petit-Couronne (table raccordement électrique)
- Normandie AeroEspace (NAE), le réseau normand des acteurs du domaine aéronautique, spatial, défense et sécurité (table décarbonation de l'aérien)



Après un rappel en séance plénière du projet et des modalités de la concertation, chaque participant a eu la possibilité de participer en petit comité à 4 ateliers sur les 6 proposés. (49 participants dont 27 intervenants)



La réunion publique de synthèse

La réunion publique de synthèse s'est tenue à Petit-Couronne le 11 mars 2025, pour présenter les premiers enseignements tirés de la concertation au public ainsi que les différents cahiers d'acteurs permettant d'enrichir les contributions au projet.

Sur les 13 cahiers d'acteurs déposés pendant la concertation, 6 ont été présentés par leurs représentants en séance. (100 participants)



6.2 Les rencontres de proximité

Deux rencontres de proximité ont été programmées pendant la concertation pour permettre au maître d'ouvrage de venir à la rencontre des publics :

- 1 sur le marché de Pont-de-l'Arche le 23 février 2025,
- 1 au Super U d'Oissel le 24 février 2025



Le stand VERSO ENERGY au marché de Pont de l'Arche

6.3 Les contributions et questions en ligne et par coupon T

Le dispositif de concertation mis en place ouvrait la possibilité de déposer des contributions ou de poser des questions en ligne (via un formulaire ou par mail) ou par écrit (via coupon T préaffranchi) :

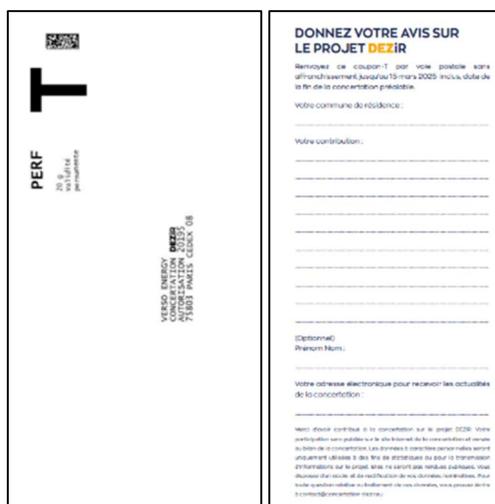
- Possibilité de déposer un avis ou une contribution sur le site internet 13 janvier jusqu'au 15 mars 2025.



LE PROJET | LA CONCERTATION | LES DOCUMENTS | ACTUALITÉS | MÉDIATHÈQUE | VOS CONTRIBUTIONS

Vos questions

- Dépliant du projet distribué dans les boîtes aux lettres des foyers des 19 communes du périmètre permettant d'émettre un avis ou de poser une question de manière manuscrite grâce au coupon T attaché au dépliant.



Au total, 80 questions et avis ont été postés sur le site internet dont 42 via coupon T. Par ailleurs le site internet a enregistré 1267 fréquentations pendant la concertation.

6.4 Les cahiers d'acteurs

En amont de la réunion de synthèse 6 cahiers d'acteur ont été réceptionnés et mis en ligne puis 7 autres ont été reçus avant la clôture de la concertation préalable le 15 mars. Dans l'ordre de publication :

1. LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) Normandie
2. Les Écologistes Normandie
3. Agglomération Seine-Eure
4. Région Normandie
5. Normandie Énergies
6. Biomasse Énergie d'Alizay
7. Commune de Oissel-sur-Seine
8. ADHER
9. Commune de Tourville-la-Rivière
10. Rouen Normandy Invest
11. Effet de Serre Toi-même et France Nature Environnement
12. Les Écologistes Rive Gauche
13. Confédération Paysanne de Seine Maritime

7 Les enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage

7.1 Une concertation complète

Toutes les modalités d'information, de communication et de participation travaillées avec les garants ont été mises en œuvre à l'exception d'une conférence dans un établissement de formation : l'INSA de Rouen ayant repoussé à l'année scolaire 2025-2026 la possibilité d'intervenir auprès des étudiants, et le lycée Fernand Léger n'ayant pas donné suite après le premier contact établi.

Le projet a suscité un intérêt qui s'est traduit par une participation importante lors des réunions publiques d'ouverture et de synthèse mais plus mesurée pendant la séance d'ateliers thématiques. L'objectif de ces ateliers était pourtant d'approfondir les sujets et les questions soulevés par le public lors des réunions d'ouverture, grâce à la participation des experts impliqués dans la construction du projet.

La préparation à la concertation et les rencontres publiques ont été l'occasion de nombreux échanges avec les acteurs associatifs, industriels et politiques directement concernés par le projet DEZiR.

La concertation préalable a permis de s'intéresser à tous les aspects du projet, qu'il s'agisse :

- De son contexte, de son opportunité et de ses alternatives, au travers de trois réunions publiques
- De ses enjeux environnementaux et socio-économiques, au travers d'un atelier multithématique.

Les maîtres d'ouvrage remercient tous les participants à la concertation, les intervenants des rencontres publiques et les auteurs des cahiers d'acteurs pour les éclairages qu'ils ont apportés et leurs contributions critiques et constructives au projet. **La concertation s'est en conséquent révélée particulièrement utile pour le projet DEZiR et son raccordement.**

Les maîtres d'ouvrage remercient également les garants les ayant accompagnés pendant cette concertation, la rendant plus claire et accessible pour tous, ainsi que pour leur bilan dans l'ensemble fidèle au contenu et au déroulé de celle-ci. Le public retrouvera notamment dans le bilan des garants la teneur des échanges détaillés sur les thématiques rappelées par les maîtres d'ouvrage dans leur propre bilan ci-dessous.

7.2 Les préoccupations et remontées d'information du public qui ont nourri le projet

Les échanges avec le public, tout particulièrement lors des sessions de questions-réponses à chacune des réunions publiques, ont permis de percevoir les principales préoccupations du public. Un ensemble très large de sujets a été abordés, faisant globalement le tour de tous les sujets pouvant être liés au projet : fondement du projet, modèle économique, marché, réglementation, localisation, risques, effets environnementaux, impact sur l'immobilier, insertion paysagère, technologies, retombées sociales-économiques, raccordement électrique, etc. Certaines thématiques ont motivé plus particulièrement des échanges approfondis et/ou répétés, parmi lesquelles :

La production de carburant durable

- Opportunité de décarboner le secteur aérien grâce à l'e-SAF : Pourquoi, comment et avec quels objectifs ? Quelles sont les alternatives ? Quelle place des carburants de synthèse face au besoin de sobriété ?
- Destination de l'e-SAF produit par DEZiR : à 100 % pour les aéroports franciliens ? Combien d'avions pourraient être approvisionnés ?
- Compatibilité de l'e-SAF avec les moteurs actuels

- Maturité des technologies de production d'e-SAF
- Rendement énergétique de la production d'e-SAF
- Capacité de VERSO ENERGY à mener le projet

L'approvisionnement électrique

- Origine de l'électricité employée par le projet : Quelle part de renouvelable et de bas-carbone/ nucléaire ?

Le raccordement électrique

- Impact de la consommation électrique du projet sur le réseau
- Définition et validation du tracé du raccordement électrique

La capture et le transport du CO₂

- Distinction entre CO₂ biogénique et CO₂ fossile
- Définition et validation du tracé de la canalisation. Comment la canalisation franchira-t-elle les obstacles (par exemple : la Seine) ?

Les risques industriels

Maîtrise des risques sur le site de Petit-Couronne

- Y a-t-il un risque d'explosion ?
- Existe-t-il un effet domino avec les autres sites industriels ?
- Où seront situés les stockages de produits ?

Maîtrise des risques liés à la capture et au transport du CO₂

- Y a-t-il un risque d'inondation ?
- Quels sont les risques spécifiques liés au CO₂ ?
- Quel est le risque de fuite le long de la canalisation ?

L'eau : consommation et rejets

- Origine de l'eau : La ressource est-elle disponible ? Quel impact du prélèvement sur la Seine ?
- Rejets : Quels traitements sont prévus ? Quelles seront les modalités de rejet ?

La biodiversité

- Vigilance sur la présence éventuelle d'une espèce protégée en bordure de site à Petit-Couronne (œdicnème criard)

Les nuisances

- Gestion des nuisances acoustiques, visuelles et lumineuses à Alizay
- Gestion du trafic – en phase travaux essentiellement – à Petit-Couronne

L'emploi et la formation

Emplois

- Combien d'emplois seront créés, de quel type et avec quel statut ?
- Importance de mobiliser les acteurs économiques et industriels locaux

Formation

- Quelles formations/ compétences seront nécessaires ?
- Prévoir des partenariats avec les établissements de formation ?

VERSO ENERGY retient que certaines notions, pourtant fondamentales dans le projet, ont été par moment difficile à comprendre par certaines personnes du public, comme le concept de CO2 biogénique.

La concertation a permis à VERSO ENERGY de comprendre les préoccupations du public, notamment vis-à-vis du bruit ou du trafic, et de s'enrichir des connaissances du terrain de la part de celui-ci, comme via la notification de la présence de l'œdicnème criard dans les environs du site de Petit-Couronne.

Fort de ces remontées d'informations et expression d'opinions qui viennent nourrir le projet DEZiR, VERSO ENERGY a décidé de prendre des engagements qui ont été présentés pendant la réunion de synthèse de la concertation et qui sont rappelés au paragraphe 9.

7.3 Un soutien apporté au projet DEZiR, assorti de suggestions pour en maximiser les effets socio-économiques

De nombreuses marques de soutien au projet DEZiR ont été exprimées lors de la concertation, que ce soit au travers des cahiers d'acteurs ou des contributions en ligne.

Le projet DEZiR s'inscrit ainsi « dans la dynamique de transition énergétique et écologique portée par la Région Normandie » (cahier d'acteur de la Région Normandie), « offre une voie innovante pour décarboner un secteur difficile, tout en favorisant la résilience industrielle d'une importante entreprise du territoire Seine-Eure » (cahier d'acteur de l'Agglomération Seine-Eure), et enfin « est une réponse concrète aux défis climatiques, d'indépendance énergétique notamment dans l'aviation et de valorisation du savoir-faire industriel normand » (cahier d'acteur de Normandie Energies).

Vis-à-vis du site industriel d'Alizay, le projet « s'insère parfaitement dans les objectifs d'économie circulaire de celui-ci [...] en faisant d'un site neutre en carbone un site carbone négatif pour produire un carburant de synthèse pour l'aviation. Au-delà du CO2, Verso Energy va contribuer à la modernisation du site à travers la réhabilitation d'un espace non utilisé du site industriel depuis une quinzaine d'années. Enfin, Verso Energy assure la pérennité du site industriel d'Alizay à long terme » (cahier d'acteur de BEA).

Pour assurer une bonne intégration du projet dans son territoire et une maximisation de ses effets socio-économiques, plusieurs suggestions ont été exprimées :

- collaboration avec les entreprises locales pendant la construction et l'exploitation du projet par l'entremise de la CCI ou d'acteurs comme Rouen Normandy Invest;
- collaboration avec les instituts de formation locaux ;
- participation au maintien et au développement d'une culture industrielle locale.

Pour répondre à ces suggestions, plusieurs engagements ont été pris par VERSO ENERGY lors de la réunion publique de synthèse et sont rappelés en partie 9.

8 Décision relative à la poursuite du projet

Au regard des enseignements tirés de la concertation préalable, de l'intérêt suscité par celui-ci localement et des besoins de décarbonation du secteur aérien, VERSO ENERGY décide de poursuivre le projet DEZiR par le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) et du dossier de demande de permis de construire d'ici le début d'année 2026.

RTE en charge du raccordement au réseau public de transport d'électricité poursuit par conséquent de poursuivre l'étude du dit raccordement.

VERSO ENERGY prend en outre plusieurs engagements pour la poursuite du projet DEZiR, tenant compte des observations et des suggestions émises pendant la concertation préalable, synthétisées dans le présent document, et considérant le regard porté par les garants dans leur bilan.

9 Les engagements pris par les maîtres d'ouvrage

VERSO ENERGY confirme les engagements pris pendant la concertation préalable sur les thématiques suivantes :

Emplois

En phase chantier :

- Favoriser les **entreprises locales** dans le déroulement du chantier en collaboration avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie et Rouen Normandy Invest
- Création d'un guide pour promouvoir les services locaux qui sera mis à disposition de tous les intervenants sur le projet
- Mise en place d'un guichet unique chez Pôle Emploi pour le recrutement

En phase exploitation :

- Recrutement de **profils locaux** pour l'exploitation du site
- Mise en place d'un guichet unique chez Pôle Emploi pour le recrutement

Formation

- Collaboration avec les entités de formation locales (écoles d'ingénieurs, lycées techniques...)

Objectif : Structurer la filière des carburants durables et les emplois associés avec l'ensemble des développeurs de projet et les acteurs du territoire

L'insertion environnementale

Enjeux liés aux rejets d'eau :

- Mise en place de solutions de traitement efficaces en adéquation avec le milieu récepteur

Insertion paysagère :

- Mise en place d'une intégration paysagère (merlon, murs végétaux, bardages...)

Alimentation électrique des électrolyseurs :

- Garantie d'une couverture énergétique essentiellement renouvelable
- Approvisionnement en provenance majoritaire de centrales renouvelables développées par VERSO ENERGY

Présence d'espèces protégées en bordure de site

- Coordination entre les bureaux d'étude impliqués sur DEZiR et la Ligue de Protection des Oiseaux pour évaluer les mesures de protection à mettre en œuvre
- Passages réguliers d'un écologue avant, pendant et après la construction afin de limiter les impacts sur les espèces identifiées

Objectif : Assurer une exemplarité environnementale du projet

Réduction des nuisances

Déploiement de la canalisation de CO₂

- Réunions de recensement des enjeux locaux avec les élus des communes concernées
- Validation commune du tracé final avant dépôt des permis

Réduction du bruit

- Mesures régulières pour vérifier les niveaux de bruit en phase d'exploitation
- Mise en place de merlons/ murs végétaux/ murs anti-bruit

Trafic lié au chantier :

- Collaboration avec les collectivités sur toutes les initiatives qui permettraient de réduire les nuisances (déviation du trafic, nettoyage...)

Sécurité du site

- Mise en place envisageable de Comités type Comités Locaux d'Information et de Concertation (instaurer une culture du risque technologique autour du site, en faisant se rencontrer tous les acteurs concernés : riverains, industriels, collectivités locales, salariés et administration)
- Transparence sur le Plan de Sécurité et d'Intervention

Objectif : Concevoir un projet respectueux des préoccupations des riverains

10 Réponse aux demandes de précisions des garants

1. Préciser le bilan énergétique du projet.

Il faut entre 2,5 et 3 MWh d'électricité pour fabriquer la quantité d'hydrocarbure de synthèse capable de libérer 1 MWh d'énergie thermique lors de sa combustion.

La quantité précise d'électricité nécessaire dépend principalement du niveau d'usure des équipements, notamment des électrolyseurs et des systèmes de transformation chimique, au moment de la production.

Voici les hypothèses de calcul :

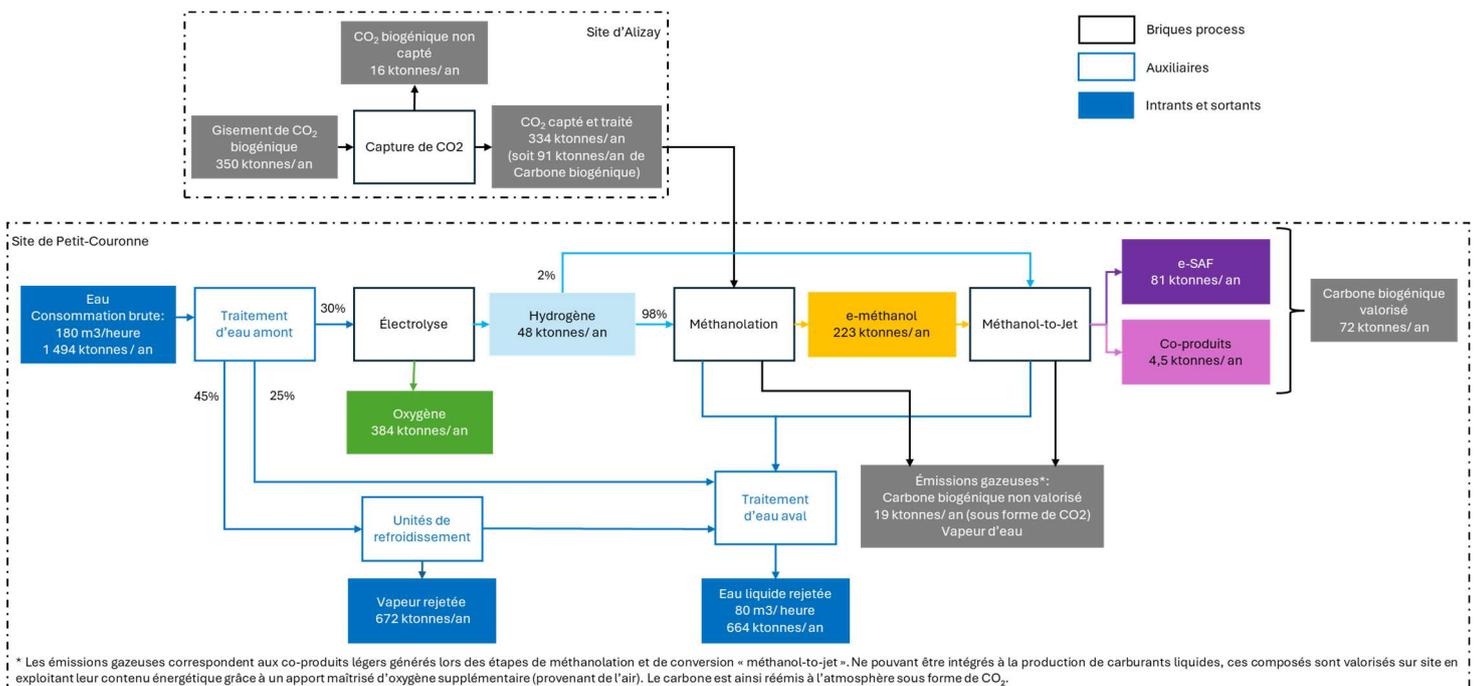
- Puissance moyenne de fonctionnement de l'installation de DEZiR : 350 MW
- Durée moyenne de fonctionnement sur un an : 8 300 heures
- ⇒ Energie annuelle consommée par l'installation : 350 MW x 8 300 h = 2 905 000 MWh
- Production annuelle : 81 000 tonnes d'e-SAF + 4 500 tonnes de co-produits (e-diesel et e-naphta)
- Pouvoir calorifique inférieur du e-SAF : 12 MWh/t
- Pouvoir calorifique inférieur des co-produits : 13 MWh/t environ
- ⇒ Pouvoir calorifique de la production de DEZiR : 81 000 t x 12 MWh/t + 4 500 t x 13 MWh/t = 1 030 500 MWh

Le rendement énergétique de l'installation est donc en moyenne de 2 905 000 MWh / 1 030 500 MWh = 2,8.

L'électricité consommée par le projet est essentiellement utilisée pour fabriquer de l'hydrogène par électrolyse (environ 90 %). Le reste se répartit entre la fabrication d'e-méthanol (5 %), la capture du CO₂ (3 %) et la synthèse finale du kérosène ainsi que le traitement de l'eau (2 %).

2. Préciser le bilan de matière du projet.

Le projet consomme de l'eau et du CO₂ biogénique, et produit du e-SAF, des co-produits (e-naphta et e-diesel), de l'eau (sous formes vapeur et liquide) et du CO₂ biogénique qui n'aura pas pu être valorisé pendant le process.



Bilan matière de DEZiR

3. Faire connaître les retours d'expérience ou les références sur des installations similaires.

Le projet DEZiR repose sur quatre technologies majeures, toutes éprouvées industriellement, bien que parfois à des échelles ou contextes différents :

1. Captage du CO₂ : Le projet Boundary Dam (Canada, 2014) a démontré la faisabilité du captage du CO₂ à grande échelle, avec 1 million de tonnes captées annuellement. Ce succès, suivi par des projets comme Petra Nova (États-Unis), atteste de la maturité opérationnelle de cette technologie pour des flux similaires à ceux du projet DEZiR.
2. Électrolyse de l'eau : Technologie historique, développée industriellement dès le début du XXe siècle (ex. usine Vemork en Norvège, >100 MW), l'électrolyse connaît un renouveau dans le contexte de la décarbonation. Plusieurs projets d'envergure sont en cours ou opérationnels, tels que l'usine Sinopec de 260 MW (2023, Chine) et le projet Normand'HY de 200 MW (2026, France).
3. Synthèse d'e-méthanol : L'usine George Olah (Islande, opérationnelle depuis 2012) produit 4 000 tonnes annuelles d'e-méthanol à partir d'hydrogène électrolytique et de CO₂ capté, validant la technologie.
4. Conversion du méthanol en hydrocarbures de synthèse : Le procédé Methanol-to-Olefins (MTO), mis en œuvre à l'usine de Yangmei (Shandong, Chine), a confirmé sa robustesse au cours de la dernière décennie avec des capacités atteignant 800 000 tonnes d'oléfines par an. Depuis les années 1970, la synthèse d'hydrocarbures à partir d'oléfines légères est une technologie éprouvée pour produire des carburants liquides, notamment dans des régions à accès limité au pétrole brut, comme le projet Synfuel en Nouvelle-Zélande.

L'intégration de ces quatre briques dans un seul process demeure innovante. Certaines unités, comme Haru Oni (Chili, 2022), combinent déjà ces technologies, mais à plus petite échelle (130 000 litres/an).

4. Indiquer quand seront réalisés les bilans en analyse de cycle de vie.

VERSO ENERGY réalisera dans le cadre du dépôt du DDAE un bilan des émissions de gaz à effet de serre du projet DEZiR en plus d'une étude d'impact de celui-ci, en lieu et place d'une analyse de cycle de vie du projet à proprement parler. Les résultats du bilan et de l'étude d'impact seront rendus disponibles au stade de l'enquête publique courant 2026.

5. Préciser les mesures prévues pour éviter une aggravation de la pollution lumineuse dont se plaignent des riverains du site prévu pour DEZiR à Alizay.

L'éclairage extérieur des installations du projet DEZiR serait limité au strict nécessaire pour la sécurité des biens et des personnes. Plusieurs mesures de réduction sont habituellement mises en place pour limiter la pollution lumineuse : éclairage dirigé vers le sol, éclairage/extinction automatique, éclairage LED.

6. Vérifier l'information exprimée durant la concertation, relative au volume sonore maximal à respecter par les entreprises sur le site de la future implantation de DEZiR à Alizay et informer le public sur les seuils qui seront imposés à DEZiR.

La zone où VERSO ENERGY souhaite implanter son unité de capture de CO₂, accueille actuellement 3 industries : VPK PAPER NORMANDIE, la société Biomasse Energie d'Alizay SAS (BEA), la société AQUALON France (ASHLAND). Le bruit de ces installations est règlementé respectivement via les arrêtés suivants :

- l'arrêté préfectoral UBDEO/ERA/24-51 du 05 juin 2024 autorisant la société VPK PAPER NORMANDIE à exploiter une ICPE sur la commune d'Alizay;
- l'arrêté préfectoral UBDEO/ERA/23/57 du 21 avril 2023 autorisant la société Biomasse Energie d'Alizay SAS (BEA) à exploiter une ICPE sur la commune d'Alizay ;
- l'arrêté n°D1-B1-13-009 du 09 janvier 2013 autorisant la société AQUALON France (ASHLAND) à exploiter une ICPE sur la commune d'Alizay.

Les arrêtés préfectoraux UBDEO/ERA/24-51 du 05 juin 2024 et UBDEO/ERA/23/57 du 21 avril 2023 précisent que les installations de BEA et VPK PAPER NORMANDIE, par leurs liens de connexité constituent une seule et même installation devant respecter les valeurs limites d'émergence en zones à émergence règlementée. La future unité de capture de CO₂ ayant des liens de connexité avec BEA devra également s'inscrire dans les limites de bruit applicables au site BEA/VPK.

7. Indiquer les mesures prévues pour gérer les impacts sur la circulation autour d'Igoville et d'Alizay pendant les travaux.

Comme indiqué pendant la réunion de synthèse de la concertation, VERSO ENERGY s'est engagé à collaborer avec les collectivités concernées sur toutes les initiatives qui permettraient de gérer les impacts liés aux travaux du projet et en conséquent d'en réduire les nuisances (déviation du trafic, nettoyage...). Ces démarches ont déjà été amorcées avec les gestionnaires de voiries et certaines communes dans le cadre de la définition du tracé de la canalisation de CO₂, en regard des projets d'aménagements existants ou des contraintes de circulation actuelles et futures. Elles seront poursuivies tout au long de 2026 lorsque le tracé de la canalisation et les implantations des 2 sites (Petit-Couronne et Alizay) seront figés et que le programme des travaux sera à l'ordre du jour.

8. Faire connaître la suite donnée à la suggestion d'étudier la possibilité d'utiliser l'eau provenant de captages existant déjà dans la région.

VERSO ENERGY a pris note de la suggestion et l'étudie en parallèle d'un approvisionnement en eau depuis la Seine.

La méthode d'approvisionnement en eau retenue sera présentée dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE), disponible au stade de l'enquête publique courant 2026.

9. Indiquer les mesures prévues pour limiter les conséquences, pour le territoire, d'une éventuelle défaillance de VERSO ENERGY (notamment en matière de démantèlement des installations et de dépollution des sites).

Dans le DDAE seront présentées les capacités techniques et financières du porteur de projet. Celles-ci permettront d'attester de sa capacité à construire l'usine et à l'exploiter en conformité avec la réglementation en vigueur. Le DDAE présentera par ailleurs la façon dont le terrain sera rendu en fin d'exploitation en accord avec le propriétaire et la collectivité.

En parallèle du DDAE, VERSO ENERGY contractualisera des baux avec les propriétaires des terrains envisagés à Alizay et Petit-Couronne qui détailleront les conditions de démantèlement et de remise en état des sites.

Enfin pendant toute la durée de l'exploitation, le site DEZiR – en tant qu'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) – fera l'objet de contrôles périodiques par la DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) afin de veiller au respect des

prescriptions de l'arrêté préfectoral. En cas de défaillance, l'exploitant sera tenu de se mettre en conformité.

10. Indiquer s'il est envisagé une participation de la Banque publique d'investissement ou d'autres organismes publics et faire connaître le détail des avantages fiscaux obtenus dans le cadre de la décarbonation de l'aviation.

Il n'est pas prévu à ce stade de faire bénéficier le projet d'un soutien financier de la Bpifrance. Il est cependant à noter que le projet DEZiR a été nommé lauréat en avril 2025 de l'appel à projet FEED CARB AERO piloté par l'ADEME, visant à soutenir les projets qui permettront de produire sur le sol français des carburants d'aviation durables.¹ En tant que tel, le projet recevra une subvention de France 2030 lui permettant de financer une partie des études d'ingénierie.

VERSO ENERGY n'a pas connaissance, à ce jour, d'avantages fiscaux liés à la décarbonation de l'aviation, et ne prévoit donc pas d'en bénéficier dans le cadre du développement et de l'exploitation de DEZiR.

11. Expliquer comment sera garanti sur le long terme le caractère renouvelable ou bas carbone de l'électricité utilisée.

Le projet DEZiR sera alimenté avec de l'électricité :

- renouvelable produite dans des parcs solaires et éoliens développés par VERSO ENERGY ou des entreprises partenaires. L'approvisionnement sera sécurisé grâce à des « contrats long terme d'achat d'électricité » (ou PPA en anglais, pour « Power Purchase Agreement ») conclus entre la société de projet DEZiR et les producteurs d'énergie renouvelable.
- et bas-carbone provenant du marché français de l'énergie. La composition du mix électrique français, majoritairement nucléaire et renouvelable, lui permet d'avoir une empreinte carbone parmi les plus faibles d'Europe

Pour que l'électricité sécurisée par le biais d'un PPA soit reconnue comme renouvelable au sens réglementaire européen, deux conditions doivent être respectées :

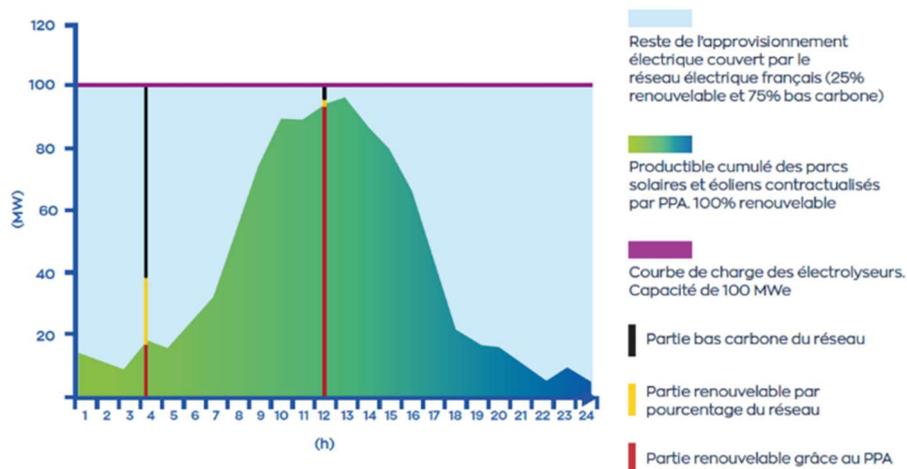
- Corrélation géographique : le site de production d'énergie doit être situé dans la même « bidding zone » ou zone d'appel d'offre que le site de consommation. En Europe, ces zones désignent la plus grande zone ou région à l'intérieur de laquelle les producteurs et les consommateurs d'électricité soumettent leurs offres sur le marché de l'énergie sans aucune contrainte technique. La majorité d'entre elles sont définies par des frontières nationales (ex : la France ou les Pays-Bas); cependant, certaines sont plus grandes que les frontières nationales (Autriche, Allemagne et Luxembourg) et d'autres sont des zones plus petites à l'intérieur d'un pays (Italie, Norvège ou Suède). Dans le cas de DEZiR, les sites de production avec lesquels le projet pourra contractualiser devront être situés sur le territoire métropolitain.
- Corrélation temporelle : l'électricité ne peut être comptabilisée comme renouvelable que lorsqu'elle est réellement produite et injectée sur le réseau électrique au moment même de sa consommation.

DEZiR devra se conformer à ces règles et faire certifier son produit fini par des organismes habilités.

¹ Pour plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/france-2030-gouvernement-devoile-4-laureats-lappel-projets-carb-aero-faveur-decarbonation-du>

Lorsque l'électricité fournie par le biais de PPA ne suffira pas, la société de projet DEZiR complétera son approvisionnement électrique auprès du marché de l'énergie français. Celui-ci étant à 75% bas-carbone (essentiellement nucléaire) et à 25% renouvelable, cette composition sera reflétée dans la part d'énergie provenant du marché qu'aura contractualisé DEZiR.

Le schéma ci-dessous illustre l'approvisionnement d'un électrolyseur de 100 MW pendant 24 heures:



Exemple de couverture des besoins d'un électrolyseur de 100 MWe par des PPAs* et le reste complété par le réseau électrique français sur un jour donné

- Zone verte : électricité fournie par des parcs éoliens et solaires sous PPA – 100 % renouvelable. Cette production varie au cours de la journée.
- Zone bleu clair : complément prélevé sur le réseau français. Cette électricité est à 75% bas-carbone et 25% renouvelable.
- Liseré rouge : proportion de l'approvisionnement électrique des électrolyseurs couverte par des PPA.
- Liseré jaune : proportion de l'électricité du réseau que l'on peut attribuer aux sources renouvelables (25 % du mix français).
- Liseré noir : proportion restante de l'électricité du réseau, considérée comme bas-carbone (principalement nucléaire).

12. Indiquer les mesures d'Évitement, de Réduction et de Compensation (ERC) envisagées pour les nuisances provoquées par la création de la canalisation de transport de dioxyde de carbone.

VERSO ENERGY collabore avec des partenaires et bureaux d'étude spécialisés (Alise Environnement, Bureau Veritas, TRAPIL) afin d'intégrer la démarche « ERC » à la définition du tracé de moindre impact. Tant que ce tracé n'est pas figé, les mesures ERC à mettre en œuvre ne peuvent être explicitées dans le présent document.

Les conclusions de la démarche et les mesures d'atténuation proposées seront compilées dans le rapport d'étude d'impact, disponible au stade de l'enquête publique courant 2026.

11 Réponse aux recommandations des garants

1. Recommandation : **Il est recommandé aux porteurs du projet de tenir une réunion publique de « reddition des comptes » à la suite de la remise de leur réponse au présent bilan, afin de présenter les enseignements tirés de cette concertation préalable et de justifier les choix opérés à l'issue de celle-ci.**

La réunion de synthèse organisée le 11 mars 2025 a été l'occasion pour les maîtres d'ouvrage de présenter les enseignements tirés de la concertation préalable et d'annoncer leurs premiers engagements (cf verbatim et support de présentation disponibles dans l'onglet Les Documents du site internet), ces derniers étant rappelés dans le présent document.

Par ailleurs, compte tenu du fait que les études sont toujours en cours et que de nombreuses décisions restent à prendre concernant le projet (notamment au regard des résultats des études attendus), VERSO ENERGY estime qu'une nouvelle réunion publique serait contreproductive tant pour eux – qui ont déjà eu l'occasion au cours des 6 rencontres publiques précédentes de prendre connaissance des préoccupations du public – que pour le public lui-même qui n'aurait pas forcément de réponses supplémentaires à celles déjà apportées à ce jour.

Il faut cependant noter que les réunions publiques prévues dans le cadre de l'enquête publique courant 2026, permettront à l'ensemble des parties d'échanger de nouveau sur la base des résultats des études obtenus entre temps et d'un projet plus clairement caractérisé.

2. **Il est recommandé de maintenir le site internet DEZiR jusqu'à l'ouverture de la ou des enquêtes publiques, d'y publier le présent bilan des garants et la réponse des maîtres d'ouvrage, et de le compléter progressivement en vue d'informer le public de l'avancement du projet.**

Le site internet de la concertation <https://concertation-dezir.eu/> restera en ligne : le public gardera ainsi l'accès à l'ensemble des documents d'information qui a pu être partagé lors de la concertation préalable : dossier de concertation, supports de présentation des réunions publiques, mais également verbatims et questions/réponses formulées dans l'espace de contribution.

En parallèle les actualités du projet continueront d'alimenter le site.

3. **Il est recommandé aux porteurs du projet d'indiquer, dans leur réponse au présent bilan, les actions qu'ils comptent mettre en place durant la concertation continue pour informer les publics et faciliter la participation du plus grand nombre (avec une attention particulière en ce qui concerne le lycée professionnel Fernand Léger à Grand-Couronne).**

Comme indiqué au point précédent, le site internet de la concertation <https://concertation-dezir.eu/> restera en ligne et les maîtres d'ouvrage veilleront à l'alimenter en actualités jusqu'à l'enquête publique afin d'informer le public sur l'avancement du projet.

En parallèle, VERSO ENERGY a engagé des échanges avec l'INSA de Rouen pour prévoir dans le cadre de l'année scolaire 2025-2026 une réunion d'information et d'échange à destination des élèves. VERSO ENERGY prévoit également de relancer les prises de contact avec le lycée Fernand Léger afin de convenir d'une éventuelle intervention.

- 4. Il est recommandé à VERSO ENERGY d’informer le public, dès que la décision sera prise, sur le site qui sera finalement retenu pour stocker le e-SAF avant son injection dans l’oléoduc Le Havre-Paris et, si ce site est à l’extérieur des installations de VERSO ENERGY, d’indiquer l’itinéraire prévu pour y acheminer le carburant.**

Les études de faisabilité d’un stockage du e-SAF sur le site de VERSO ENERGY et/ ou chez certains stockistes sont en cours. Dans l’éventualité d’un stockage situé en dehors du site de VERSO ENERGY, le maître d’ouvrage collaborera avec les services métropolitains et communaux ainsi qu’avec les bureaux d’étude spécialisés pour identifier un tracé de canalisation dit « de moindre impact ».

Les résultats des études et le tracé de canalisation à l’extérieur du site de DEZiR – le cas échéant – seront disponibles au stade de l’enquête publique prévue courant 2026.

- 5. Il est recommandé d’informer le public sur la prise en compte des informations recueillies lors de la concertation préalable sur la présence possible d’œdicnèmes criards à proximité du site de Petit-Couronne.**

VERSO ENERGY a bien pris en compte la notification par la LPO d’une présence possible d’œdicnèmes criards à proximité du site de Petit-Couronne. La confirmation de sa présence et l’éventuel impact du projet sur l’espèce et son habitat sont en cours d’étude. Dans le cas d’une présence avérée, VERSO ENERGY mettra en œuvre les mesures d’Évitement-Réduction-Compensation adaptées, guidé par les écologues impliqués.

Les résultats des études et les mesures prises le cas échéant seront disponibles au stade de l’enquête publique courant 2026.

- 6. Il est recommandé aux porteurs du projet de publier les résultats des études sur le site internet de la concertation préalable au fur et à mesure de leur achèvement.**

Les dossiers de demande d’autorisation, dont les études d’impact et de danger font partie intégrante, seront déposés auprès des autorités compétentes (DREAL, sous-préfecture...) d’ici le début d’année 2026. Les études et leurs résultats seront disponibles au stade de l’enquête publique conformément à la réglementation applicable (article R.123-8 du code de l’environnement).

- 7. Il est recommandé à VERSO ENERGY de communiquer très en amont sur le calendrier des travaux auprès des entreprises locales, en partenariat avec les chambres de commerce et d’industrie et les chambres de métiers, afin que le territoire puisse bénéficier d’opportunités lors de la construction des installations.**

Conformément à ses engagements, VERSO ENERGY travaillera en amont de la phase de construction avec la CCI, la chambre des métiers et Rouen Normandy Invest pour anticiper l’identification et la mobilisation d’entreprises locales et régionales sur le chantier de DEZiR. Ces discussions se tiendront pour l’essentiel dans le courant de l’année 2026.

- 8. Il est recommandé que, pendant toute la phase chantier, les porteurs du projet, en coordination avec les collectivités territoriales, tiennent régulièrement informé le public et notamment les riverains des deux sites, des interventions susceptibles de créer des nuisances ou de générer des trafics routiers.**

Comme indiqué pendant la réunion de synthèse de la concertation, VERSO ENERGY s'est engagé à collaborer avec les collectivités concernées sur toutes les initiatives qui permettraient de gérer les impacts liés aux travaux du projet et en conséquent d'en réduire les nuisances (déviation du trafic, nettoyage...). Une attention particulière sera apportée à la bonne communication à destination des riverains.

9. En vue des concertations préalables à mener sur d'autres projets, il est recommandé à Verso Energy de s'organiser pour être en mesure de répondre aux questions posées sur les sites internet des concertations correspondantes dans un délai de deux semaines.

L'équipe de VERSO ENERGY s'excuse des délais de réponse parfois longs à certaines des très nombreuses questions reçues dans le cadre des différentes concertations qu'elle mène. Elle vous assure cependant qu'elle met tout en œuvre pour concilier la rigueur et le soin requis pour répondre à chaque question, la préparation des réunions et rencontres publiques ainsi que le développement de ces projets industriels ambitieux et complexes répondant aux exigences européennes en matière de décarbonation.